

/DE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 91-246 du 31 Octobre 1991

portant nomination de Responsables au  
niveau du Cabinet du Président de la  
République et dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la Composition du Cabinet du Président de la République et des Ministères ;
- SUR proposition du Président de la République et des Ministres ;
- LE Conseil des Ministres entendu . en sa seance du 23 Octobre 1991

§ E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au niveau du Cabinet du Président de la République et dans certains Ministères.

I CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Directeur de Cabinet : Monsieur Jean-Roger AHOYO
- Directeur de Cabinet Adjoint : Monsieur Antoine Akologbo BANKOLE
- Directeur de Cabinet Militaire : Colonel Basile C. DADELE
- Chef de Cabinet : Monsieur Taofiqui AMINOU
- Chargé de Mission pour l'Economie : Monsieur Raphaël POSSET

.../...

- Conseiller Technique à la Communication : Madame Gisèle ADISSODA
- Conseillers Techniques à l'Economie : Messieurs Guy ADJANOHOUN et Lazare KPATOUKPA
- Conseiller Technique aux Finances : Monsieur Prosper VIGBE
- Conseillers Techniques aux Affaires Bancaires : Messieurs Sylvain LADIKPO et Charles DOSSOU
- Conseiller Technique à l'Education, à la Culture et à la Recherche Scientifique : Monsieur Dominique FADAIRO
- Conseillers Techniques aux Affaires Juridiques : Messieurs Pierre EHOUMI, Jacques MAYABA et Roger LALOUKPO, cumulativement avec leurs fonctions actuelles.
- Conseiller Technique aux Affaires Administratives, Territoriales et Constitutionnelles : Monsieur Valère HOUETO
- Conseiller Technique au Développement Rural : Monsieur Aziadome KOGBLEVI
- Conseiller Technique à la Sécurité : Monsieur Pierre BADET, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

## II - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

- Directeur de Cabinet : Monsieur Cocou Théophile HOUNKPONOU
- Directeur de Cabinet Adjoint : Monsieur Théodore GLELE
- Conseiller Technique : Monsieur Prosper MEGNIKPO
- Chef de Cabinet : Monsieur Rigobert Gansè AZON
- Directeur des Transports Terrestres : Monsieur Hubert ATIIOGBE
- Directeur Général du Port Autonome de Cotonou : Monsieur Soulé Issa BADAROU.

III - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

- Conseillers Techniques : Messieurs François NOUWAKPO, Salé IMOROU et André D. GANMANVO, cumulativement avec leurs fonctions actuelles
- Directeur des Ressources Humaines et de la Formation : Monsieur Michel AKLAMAVO

SOCIETE NATIONALE POUR LA PROMOTION AGRICOLE

- Directeur Général : Monsieur Michel DASSI

OFFICE NATIONAL DES CEREALES

- Directeur Général : Monsieur Calixte ALAPINI

OFFICE NATIONAL DU BOIS

- Directeur Général : Monsieur Gabriel LOKOUN

IV - MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

- Conseiller Technique à la Culture : Monsieur Guy-Laurent HOUETO

V - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

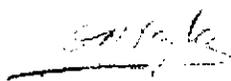
- Conseiller Technique à la Coopération Internationale : Monsieur Moussa OKANLA.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera -

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1991

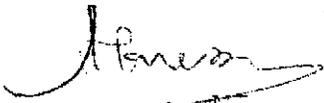
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

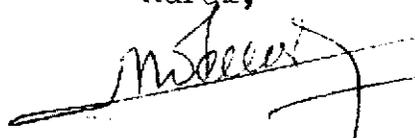
LE MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE  
GENERAL A LA PRESIDENCE,

  
Désiré VIEYRA

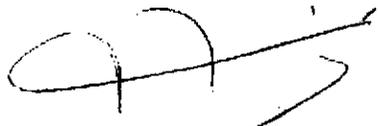
Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,

  
Aurélien HOUSSOU  
Ministre Intérimaire

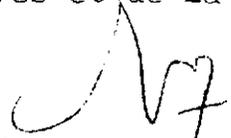
Le Ministre du Développement  
Rural,

  
Mama ADAMOU N'DIAYE

Le Ministre de la Culture  
et des Communications,

  
Paulin HOUNTONDJI

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération,

  
Théodore HOLO

Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 MTPT MDRMCCMAEC MF 10  
SGG 4 AUTRES MINISTERES 20 DB DCF DTCP DSDV DI 5 DPE DLC INSAE 3  
UNB FASJEP ENA 3 BCP 1 IGE 2 DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN DAN 2  
JORB 1 INTERESSES 33.-